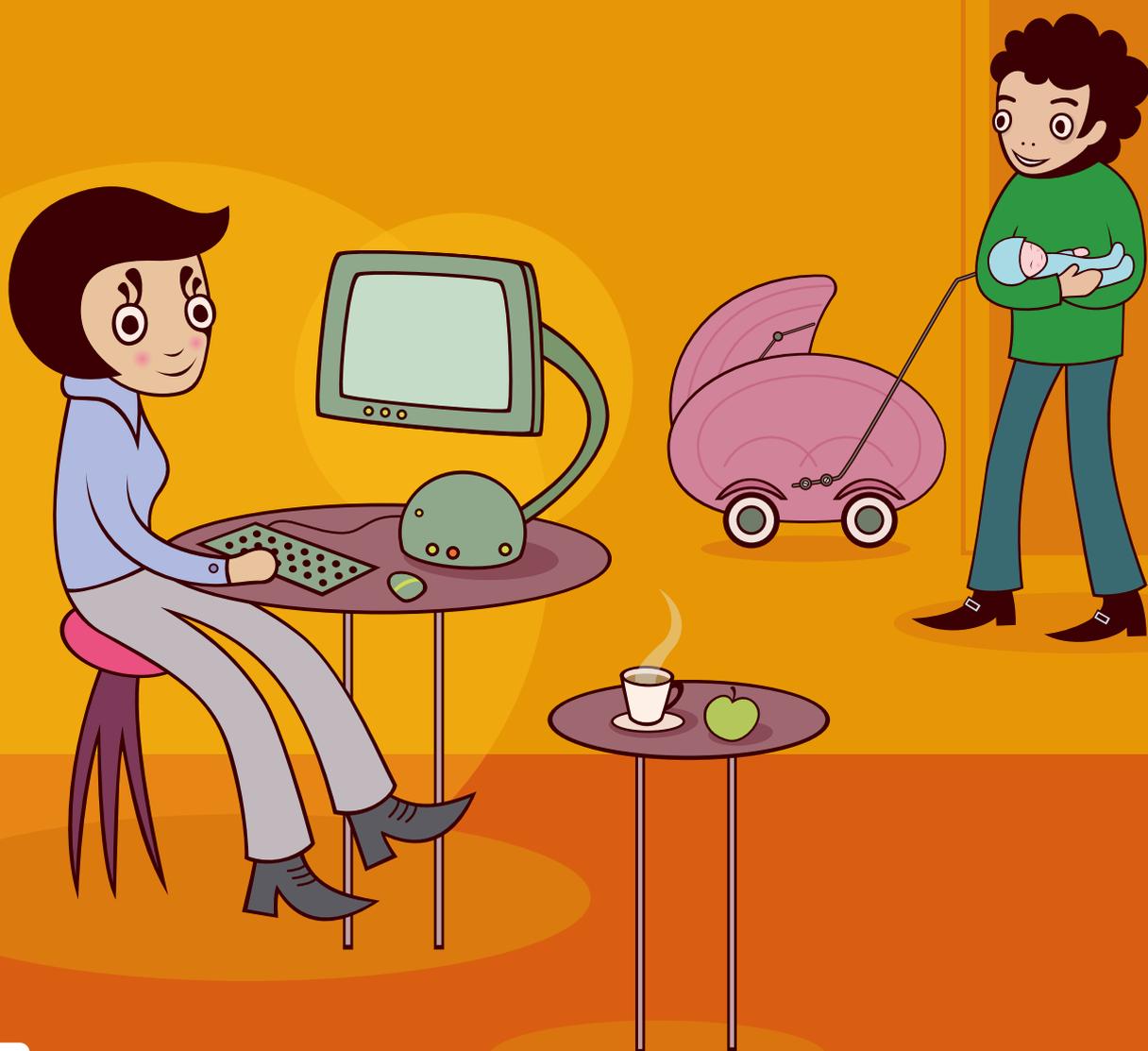


RAPPORT ANNUEL

2015



Promotion
allaitement maternel
Suisse

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1. Bases	
1.1 Promotion allaitement maternel Suisse	4
1.2 Allaitement maternel	6
1.3 Loi sur les denrées alimentaires, code de conduite	8
1.4 Allaitement et travail	9
2. Rapport d'activités 2015	
2.1 Politique de la santé	10
2.2 Mise en réseau	11
2.3 Communication	14
3. Organes	
3.1 Conseil de fondation et bureau	17
3.2 Comité scientifique	17
4. Finances	
4.1 Compte de résultat	18
4.2 Bilan	19
4.3 Rapport de l'organe de révision	20
4.4 Soutien financier	21
5. Perspectives	22
Annexe	
Membres fondateurs	23
Conseil de fondation	23
Comité scientifique	23
Secrétariat	24
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015	24
Codex Panel	24

Impressum**Editeur**

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66, fax 031 381 49 67
e-mail : contact@stillfoerderung.ch

Textes

Promotion allaitement maternel Suisse

Couverture

Affiche créée par Judith Zaugg, Berne,
pour la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Impression

Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage

140 exemplaires en français, 450 exemplaires en allemand

2015 : l'accent mis sur les compétences

L'année écoulée a été marquée par un anniversaire, puisque la fondation a fêté ses 15 ans d'existence. Un regard en arrière montre que depuis sa création sous le nom de Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel en 2000, elle a accompli beaucoup de choses : les brochures d'allaitement en onze langues, l'application mamamap, la bande dessinée « Nouveaux horizons » ou son influence sur la publicité pour les préparations pour nourrissons n'en sont que quelques exemples. Ces efforts ont mené à des évolutions tout à fait positives. Selon les résultats de l'enquête sur l'allaitement et l'alimentation réalisée en 2014 par la Confédération, les nouveau-nés en Suisse sont allaités de manière plus conséquente qu'il y a dix ans. Tout cela ne doit pourtant pas inciter à se reposer avec contentement. Trop souvent encore, la durée de l'allaitement ne correspond pas aux recommandations des spécialistes. La fondation va donc redoubler ses efforts pour atteindre ses objectifs. Au cours des dernières années, elle a entrepris une réorientation stratégique qui se traduit également dans le nouveau nom qu'elle s'est donné. Promotion allaitement maternel Suisse se positionne comme un centre de compétences national et se concentre sur la promotion de l'allaitement maternel en Suisse.

Des compétences, il en faut sur différents niveaux. Les spécialistes, par exemple, ont besoin d'un fondement solide de connaissances scientifiques pour donner des conseils pertinents. Promotion allaitement maternel Suisse leur a proposé au cours de l'année sous revue deux symposiums consacrés aux effets positifs du lait maternel. Si les avantages du lait maternel ne sont plus à prouver aujourd'hui, les connaissances sur les relations causales sont encore insuffisantes. La nouvelle, rendue publique au milieu de l'année 2015, qu'une fondation privée assure le financement d'une chaire médicale sur le lait maternel à l'Université de Zurich – une première mondiale – a donc été accueillie avec enthousiasme. Ce centre de recherches devrait permettre d'élargir les compétences des spécialistes.

En plus du soutien des spécialistes compétents, les parents ont également besoin de conditions-cadre favorables à l'allaitement maternel. Or c'est justement ce qui fait trop souvent défaut, notamment dans le monde du travail. Bien que les pauses d'allaitement pendant le travail et leur rémunération soient régies par la loi depuis 2014, il existe encore de nombreuses incertitudes et un certain manque de connaissances – ou, autrement dit, un déficit de compétences en ce qui concerne la mise en pratique. Ces lacunes ont été adressées par le slogan de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015 : « allaitement et travail – retrouvons les manches ! ». Au moyen de 123 manifestations aux niveaux local et régional, tant les parents que les acteurs du monde du travail ont été rendus attentifs aux possibilités de mieux concilier allaitement et travail.

Le printemps 2015 a vu la parution de la bande dessinée « Nouveaux Horizons », initiée par Promotion allaitement maternel Suisse et réalisée par l'illustratrice Kati Rickenbach. Avec humour et sensibilité, elle évoque les expériences d'un jeune couple après la naissance de son premier enfant. Accompagné d'une brochure recueillant des informations utiles, ce livre aide les parents à acquérir les compétences pratiques en matière d'allaitement et à organiser le quotidien avec le nouveau-né. Les quelque 2500 exemplaires vendus jusqu'alors ont suscité des réactions enthousiastes.

Son petit jubilé passé, Promotion allaitement maternel Suisse va continuer à s'investir pour renforcer à tous les niveaux les compétences nécessaires afin de permettre au plus grand nombre de nouveau-nés possible de prendre un bon départ dans la vie. Nous remercions sincèrement tous ceux et toutes celles qui nous soutiennent dans cette tâche.

Ursula Zybach
Présidente

1. BASES

1.1 Promotion allaitement maternel Suisse

Créée en l'an 2000 comme fondation, Promotion allaitement maternel Suisse s'engage depuis lors pour promouvoir l'allaitement maternel en Suisse. L'organisation à but non lucratif met à disposition de toute personne ou institution des informations objectives, comme par exemple une brochure d'allaitement en plusieurs langues, une bande dessinée au sujet de l'allaitement, une application qui permet de trouver des espaces allaitement, etc. L'objectif est d'instruire les (futurs) parents avant et pendant la période d'allaitement.

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel.

Promotion allaitement maternel Suisse, dont le secrétariat se trouve à Berne, s'occupe de la politique de la santé et participe activement au réseau de la santé publique établi en Suisse.

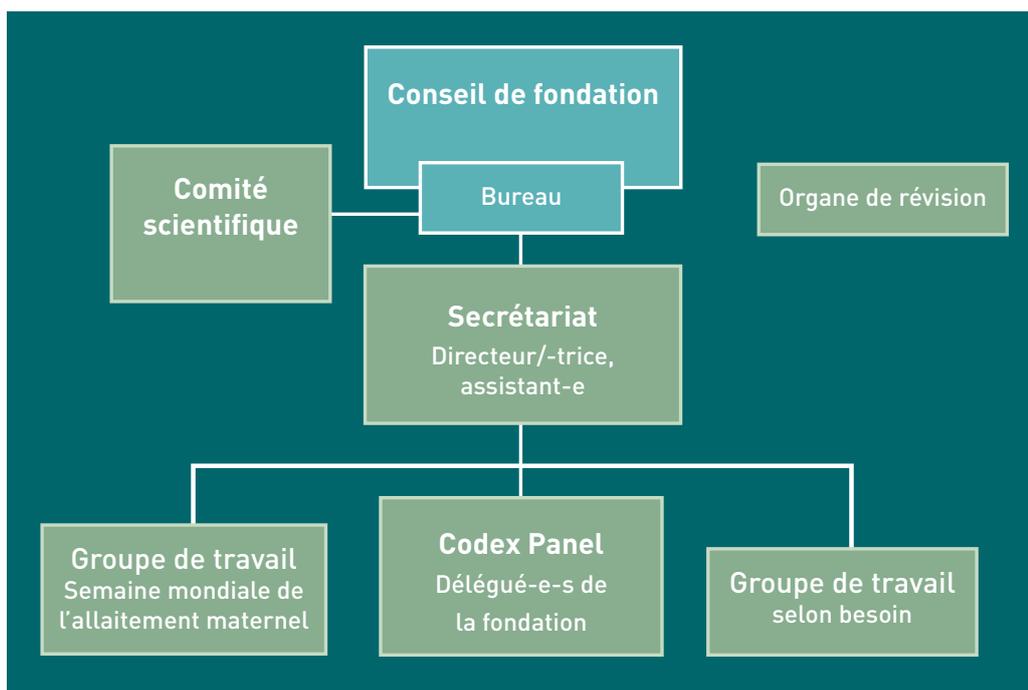
La fondation a son siège auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à Köniz. Ses activités

étant reconnues d'utilité publique, elle est exonérée d'impôts. Son secrétariat est doté de 120 % de postes et emploie deux personnes. Les organes de la fondation regroupent des spécialistes qui travaillent à titre bénévole ou pour un salaire réduit.

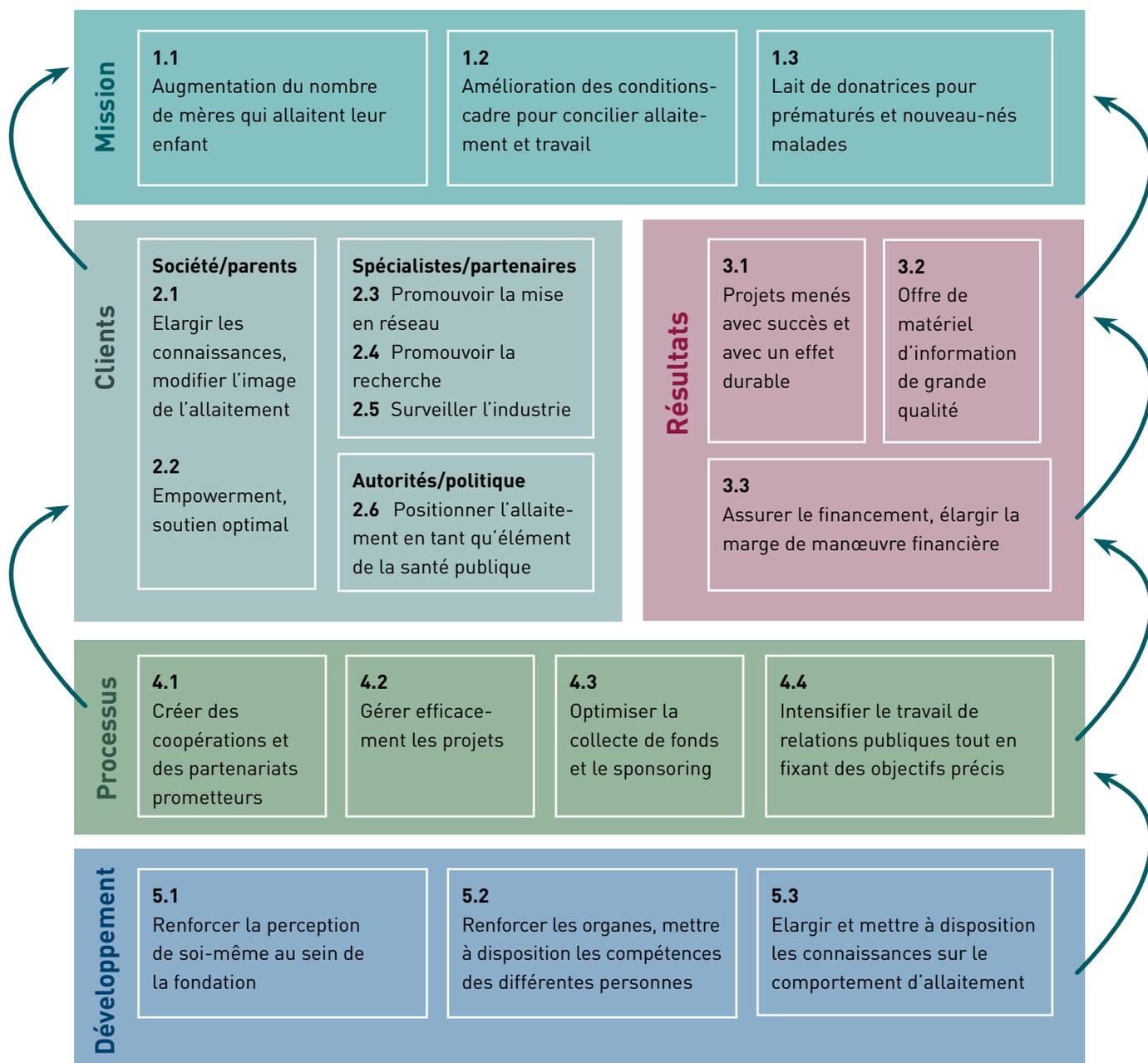
Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par ces organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé :

- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC (ASCL)
- Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés (ASDD)
- Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
- Association suisse des infirmières puéricultrices (ASISP)
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Croix-Rouge suisse (CRS)
- Fédération des médecins suisses (FMH)
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- La Leche League Suisse (LLLCH)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Promotion Santé Suisse
- Santé publique Suisse
- Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO)
- Société Suisse de Pédiatrie (SSP)

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Carte stratégique de Promotion allaitement maternel Suisse



La **stratégie 2013–2016** décrit la perception de soi-même et le cadre d'action stratégique de la fondation et regroupe les objectifs partiels, basés sur les quatre dimensions de la Balanced Scorecard, sous forme d'une carte stratégique. Elle tient notamment compte des aspects acquisition de fonds et composition des organes. Les objectifs prioritaires sont l'augmentation du nombre de mères qui allaitent, l'amélioration des conditions-cadre pour concilier allaitement et travail et

la mise à disposition de lait de donatrices pour les prématurés et les nouveau-nés malades.

Promotion allaitement maternel Suisse reçoit des subventions de fonctionnement de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), de Promotion Santé Suisse et des cantons. Pour financer ses activités et projets, elle a besoin d'acquérir continuellement des moyens auprès de partenaires.

1.2 Allaitement maternel

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à une stratégie globale dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et petits enfants. Cette initiative a été prise suite au constat que dans les années 1980 et 1990, le taux d'allaitement a baissé dans le monde entier tandis qu'un nombre élevé de nourrissons mouraient de dénutrition ou d'infections.

Promotion allaitement maternel Suisse recommande un allaitement exclusif pendant (quatre à) six mois et de poursuivre l'allaitement après l'introduction d'aliments de complément, et ce aussi longtemps que la mère et l'enfant le désirent.

Selon la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tous les enfants devraient être exclusivement nourris au sein jusqu'à l'âge de six mois, l'allaitement pouvant être poursuivi jusqu'à l'âge de deux ans et au-delà même après l'introduction d'aliments de complément. La Société Suisse de Pédiatrie (SSP) a pris soin de formuler ses recommandations de manière ouverte et flexible. Elle estime qu'il est souhaitable de nourrir le bébé exclusivement au sein jusqu'à l'âge de six mois. L'introduction d'aliments de complément selon les besoins individuels *peut* commencer au plus tôt à la fin du quatrième mois de vie et *doit* commencer au plus tard au début du septième mois. Les avantages de l'allaitement pour la santé des individus ainsi que l'importance qu'il revêt pour la santé publique sont également soulignés dans les directives émises par les pédiatres européens et américains.

A court terme, l'allaitement réduit le risque d'infections (nez, gorge, oreilles et tractus gastro-intestinal), de maladies cardiovasculaires, de surpoids, de diabète du type 2, d'affections du système immunitaire et de cancer chez l'enfant. Il protège contre la mort subite du nourrisson et facilite le bonding. Puisque bon nombre d'hospitalisations peuvent être évitées grâce à l'allaitement, il contribue à réduire les coûts de la santé. C'est le meilleur aliment pour le bébé et une mesure adéquate de prévention primaire. Les mères qui allaitent sont moins à risque de développer un cancer du sein et elles retrouvent plus rapidement leur

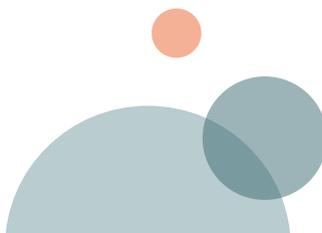
poids normal. L'allaitement a également des effets positifs sur le lien entre mère et enfant et sur la perception du stress.

Les enquêtes sur la santé menées par l'Office fédéral de la statistique en 2002 et 2007 ont montré que la moitié des mères en Suisse suivent la recommandation de l'OMS. La fréquence de l'allaitement varie fortement entre les régions linguistiques et selon le niveau de formation des femmes.

Des études transversales sur l'alimentation des nourrissons, effectuées en 1994¹, 2003² et 2014³ sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique, ont permis d'analyser le taux d'allaitement en Suisse. La durée de l'allaitement a augmenté de manière significative entre 1994 et 2003, puis elle est restée constante jusqu'en 2014. Somme toute, les recommandations actuelles concernant l'allaitement ne sont toutefois pas encore suivies de manière satisfaisante.

La Swiss Infant Feeding Study (SWIFS), menée en 2014, montre que la volonté d'allaiter est largement répandue en Suisse. Près de 95 % des mères le font juste après l'accouchement. Pourtant, le taux d'allaitement exclusif diminue à 71 % durant les deux premiers mois de vie et à 62 % durant les troisième et quatrième mois. Seuls 40 % des enfants sont encore allaités à l'âge de six mois. Beaucoup de mères sèvent donc à un moment que les organisations spécialisées considèrent comme loin d'être optimal pour la santé des nouveau-nés. Aucune évolution significative concernant ces faits n'a été observée au cours des dernières années.

L'enquête réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a en outre démontré que la durée de l'allaitement varie fortement selon l'âge de la mère, le niveau de formation et l'activité professionnelle des parents, l'attitude du père et l'origine géographique et culturelle. Une mère plus âgée ou qui a un partenaire, des parents avec un niveau de formation élevé et des pères qui adoptent une position favorable à l'allaitement sont des facteurs qui contribuent à un allaitement prolongé. A l'instar des



enquêtes précédentes, la nouvelle étude indique que les enfants nés dans des hôpitaux favorables à l'allaitement maternel sont nourris au sein plus longtemps que les autres.

Les résultats de l'étude laissent supposer que les mères qui sont encouragées dans leur volonté d'allaiter – par le père, leur entourage privé, le personnel des hôpitaux, les spécialistes ou au travail – ont de meilleures chances de mettre en pratique cette intention durant une période prolongée. Le monde du travail prend une influence grandissante parce que les mères rentrent plus tôt à leur place de travail qu'en 2003, et ce souvent avec des taux d'emploi plus élevés. Une mère sur quatre a mentionné le fait de ne pas pouvoir concilier travail et allaitement comme une raison du sevrage précoce. Parmi les mères exerçant une activité professionnelle, une femme sur dix seulement a déclaré avoir été informée par l'employeur de ses droits en tant que mère allaitante.

L'enquête menée en 2014 a par ailleurs montré que pratiquement toutes les femmes enceintes et toutes les mères ont bénéficié de conseils en cas d'allaitement, qu'elles ont jugés très utiles en règle générale.

¹ Conzelmann-Auer C., Ackermann-Liebrich U. Frequency and duration of breastfeeding in Switzerland. *Soz.-Praeventivmed.* 1995;4396-398

² Merten S., Dratva J., Ackermann-Liebrich U. Do Baby-Friendly hospitals influence breastfeeding duration on a national level ? *Pediatrics.* 2005;116;e702-e708

³ Gross K., Späth A., Dratva J., Zemp Stutz E. SWIFS – Swiss Infant Feeding Study. Eine nationale Studie zur Säuglingsernährung und Gesundheit im ersten Lebensjahr. Basel, 2014 (www.swisstph.ch/swifs/f.html)



1.3 Loi sur les denrées alimentaires, code de conduite

Diverses réglementations concernant des restrictions de la publicité pour substituts du lait maternel sont actuellement en vigueur.

Loi sur les denrées alimentaires (ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels⁴, ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux⁵)

La loi sur les denrées alimentaires est légalement contraignante. Selon l'ordonnance y relative, la publicité pour les préparations pour nourrissons dans le commerce de détail ainsi que la remise d'échantillons gratuits ou de produits à bas prix ne sont pas permis. Les annonces ne peuvent être placées que dans les publications spécialisées.

Code international⁶

Les recommandations du code international n'ont pas un caractère contraignant. Ils portent sur les « substituts du lait maternel, y compris les préparations pour nourrissons ; autres produits lactés, aliments et boissons, y compris les aliments de complément donnés au biberon, quand ils sont commercialisés ou présentés de toute autre manière comme appropriés, avec ou sans modification, pour remplacer partiellement ou totalement le lait maternel ; biberons et tétines ». Les fabricants sont tenus à ne pas proposer d'incitations financières ou matérielles au personnel médical dans le but de promouvoir des produits qui tombent dans le champ d'application du code.

Code de conduite suisse⁷

Le code de conduite suisse porte sur les préparations pour nourrissons et a été adapté à la situation dans notre pays. Il contient des recommandations supplémentaires sans caractère contraignant. Au contraire du code international, le code suisse ne s'applique pas aux biberons et sucettes. Les illustrations montrant une mère qui donne le biberon à son enfant ne sont toutefois pas tolérées dans la publicité. Tout emballage doit porter la mention que l'allaitement est supérieur aux préparations pour nourrissons, et aucune image d'un nourrisson de moins de six mois ne peut figurer dans la publicité pour préparations de suite. Les donations en espèces ou en nature, directes ou indirectes, au personnel spécialisé sont interdites. Le code de conduite suisse a été signé sur une base volontaire par les membres de l'Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux, l'organisation faîtière des producteurs d'aliments pour nourrissons.

⁴ ODAI0U5, art. 11 (RS 817.02)

⁵ Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 17 (RS 817.022.104)

⁶ OMS : International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes 1981

⁷ Promotion allaitement maternel Suisse et Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux : Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (version révisée 2013)

Tableau synoptique des champs d'application des réglementations relatives aux restrictions publicitaires

	Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS (1981)	Code de conduite des fabricants concernant la commercialisation des préparations pour nourrissons (1982, révisé en 2013)	Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 11a Ordonnance du DFI sur les aliments spéciaux, art. 17
Préparations pour nourrissons *	réglementé	réglementé	réglementé
Préparations de suite pour nourrissons **	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Biberons et sucettes	réglementé	pas de réglementation formelle	non réglementé
Tire-lait	non réglementé	non réglementé	non réglementé

* Nourriture suffisante jusqu'à l'introduction d'autres aliments ** Après l'âge de 6 mois

1.4 Allaitement et travail

Codex Panel

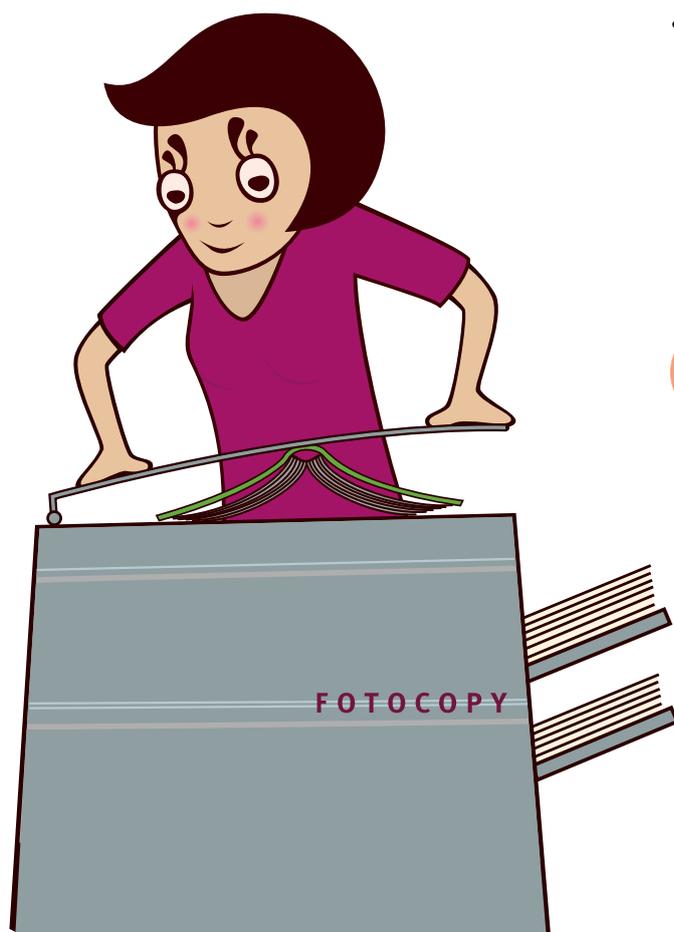
Le respect des restrictions de la publicité est surveillé depuis 1995 par le Codex Panel, une commission paritaire dans laquelle sont représentées l'industrie et Promotion allaitement maternel Suisse. Chaque personne ou institution concernée par la protection de l'allaitement a le droit de dénoncer d'éventuelles infractions auprès du Codex Panel qui examinera ces cas.

Le code de conduite suisse est plus restrictif que la loi fédérale en vigueur. De plus, il propose des mesures concrètes, par exemple une liste des slogans publicitaires admis et non admis. Promotion allaitement maternel Suisse se félicite du dialogue avec les producteurs d'aliments pour nourrissons qui a lieu dans le cadre du Codex Panel. Elle y fait valoir les arguments en faveur de la promotion de l'allaitement maternel.

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. La personne qui s'occupe de l'enfant peut l'emmener au lieu de travail de la mère, ou celle-ci peut tirer le lait.

Ce sujet fait l'objet de diverses dispositions de la loi sur le travail (LTr) et les ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3) :

- L'entreprise doit mettre à disposition un local où les mères allaitantes peuvent s'allonger et se reposer dans des conditions adéquates (art. 34 OLT 3).
- Le temps nécessaire à l'allaitement ou à l'extraction du lait doit être mis à disposition des mères qui allaitent. Durant la première année de vie de l'enfant, les pauses d'allaitement suivantes doivent être rémunérées : 30 minutes au minimum pour une durée de travail quotidien jusqu'à quatre heures, 60 minutes au minimum pour plus de quatre heures par jour et 90 minutes au minimum pour plus de sept heures par jour (art. 60, al. 2 OLT 1).
- Aucun rattrapage, ni antérieur, ni ultérieur, n'est dû pour le temps consacré à l'allaitement, qui n'est pas non plus imputé sur d'autres périodes de repos, comme par exemple les vacances (art. 35a, al. 2 LTr).
- Ne sont pas soumis à la loi sur le travail l'administration publique – les dispositions en vigueur relatives à l'allaitement sont pourtant semblables à la loi fédérale – et le secteur de l'agriculture. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas non plus valables pour les cadres. Pour les détails, voir les articles 2 et 3 de la LTr.



2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

2.1 Politique de la santé

Rémunération des pauses d'allaitement

La nouvelle ordonnance réglant la rémunération des pauses d'allaitement qui est entrée en vigueur en 2015 a soulevé de nombreuses questions. Bien souvent, des employés mais aussi des employeurs s'adressent à Promotion allaitement maternel Suisse pour s'informer sur les dispositions légales et leur mise en pratique. Les réponses à certaines questions, comme « Ces règles sont-elles également valables pour les employées à temps partiel ou rémunérées à l'heure ? », « Si j'allaiter chez moi, c'est considéré comme une pause d'allaitement rémunérée ? » ou encore « L'employeur doit-il mettre à disposition un local approprié ? », sont évidentes vu le texte de la loi. D'autres peuvent nécessiter des considérations plus approfondies : « Existe-t-il une protection contre le licenciement pendant la période d'allaitement ? », « Est-ce que j'ai le droit de renoncer à une excursion, un voyage d'affaires, etc. si des problèmes organisationnels se posent pour tirer le lait ? », « Qui est responsable d'organiser les travaux urgents qui doivent être accomplis pendant ma pause d'allaitement (p. ex. prise en charge d'enfants, de personnes handicapées) ? » Dans de tels cas, les personnes concernées sont renvoyées au SECO ou à des spécialistes des questions juridiques.

Changement de nom

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel, créée en l'an 2000, a changé son nom en Promotion allaitement maternel Suisse avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Cette appellation brève et plus facile à retenir évoque l'objectif principal de la fondation, qui veut ainsi se donner un profil plus clair par rapport aux spécialistes et au grand public et mieux faire connaître sa mission.

Adopté par le conseil de fondation, le changement de nom parachève le processus de réorientation stratégique entrepris au cours des dernières années et qui avait pour but de poursuivre une approche globale de l'allaitement maternel et de s'établir comme centre de compétences national indépendant.

Codex Panel

Les deux réunions du Codex Panel au cours de l'année sous revue étaient consacrées en premier lieu à l'information mutuelle sur les activités. Promotion allaitement maternel Suisse a fait remarquer que le Codex s'applique également aux plateformes Internet et invité l'association des fabricants d'en informer ses membres. En outre, le matériel publicitaire d'une entreprise non-membre a été critiqué.

En quelque sorte, la publicité pour les aliments de suite renvoie toujours sur les préparations pour nourrissons. Des restrictions concernant les aliments de suite ont donc été discutées pour la première fois et on a essayé d'introduire des règles plus strictes sur une base volontaire.

Même si de nombreuses questions sur lesquelles le Codex Panel s'est penché sont désormais réglées par la loi, les deux parties ont exprimé le souhait de poursuivre les discussions.



2.2 Mise en réseau

Dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel, Promotion allaitement maternel Suisse a organisé **deux symposiums interdisciplinaires pour spécialistes consacrés à « l'influence du lait maternel »**.

Lors du symposium de **Lausanne, Etienne Weisskopf**, pharmacien doctorant, UNIGE et CHUV, Chaire de Pharmacie clinique, Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne, a mis son intervention sous le titre « **Nouveau-nés et médicaments : exposition aux traitements maternels via le placenta et le lait maternel** ».

« L'utilisation d'un ou plusieurs médicaments pendant l'allaitement n'est pas un événement rare. Les patientes et les professionnels de santé présentent souvent une perception altérée du risque lié à l'exposition médicamenteuse pour le nouveau-né. En effet, une surestimation des risques peut conduire à une interruption injustifiée d'un allaitement désiré ou au choix de ne pas prendre un traitement nécessaire.

Contrairement à certaines idées reçues, l'exposition de l'enfant allaité à un traitement maternel est souvent limitée. L'exposition lactée est le plus souvent nettement inférieure à celle in utero via le placenta. Toutefois, certaines situations nécessitent une attention particulière en raison notamment du risque d'accumulation (p. ex. capacité d'élimination ralentie chez le nouveau-né, médicament avec une très longue demi-vie).

Finalement, les données disponibles sur le passage des médicaments dans le lait maternel sont souvent limitées en raison d'une méthodologie contraignante. Cette situation se répercute sur l'information transmise dans les monographies officielles qui déconseillent voire contre-indiquent presque toujours l'utilisation des médicaments pendant l'allaitement. C'est pourquoi il est primordial de consulter des ouvrages de référence spécialisés avant toute décision thérapeutique. »

PD Dr Andreas Nydegger, médecin adjoint, Département médico-chirurgical de Pédiatrie, Unité de Gastroentérologie Pédiatrique, CHUV, a évoqué les « **maladies concernant l'alimentation chez les petits enfants : coliques, reflux, allergies et constipation** ».

« Coliques : début en général après deux semaines avec un pic dans le deuxième mois. Souvent, il s'agit de pleurs prolongés avec un enfant inconsolable ; le début et la fin sont imprévisibles. Il s'agit plutôt d'un problème de développement que d'un problème digestif, rarement une allergie en est la cause.

Reflux gastro-oesophagien : événement physiologique dans 99 % des cas avec l'importance de différencier le reflux physiologique de la maladie de reflux, cette dernière nécessitant une prise en charge. Le reflux physiologique ne provoque pas de symptômes chez l'enfant, à part des régurgitations, avec une croissance qui reste bonne. A 12 mois de vie, le reflux aura disparu chez 95 % des enfants, et à la fin de la deuxième année de vie pour les autres.

Allergies : une allergie alimentaire chez l'enfant en bas âge est pratiquement toujours due aux protéines de lait de vache. La plupart de ces allergies sont non-IgE médiées et provoquent donc des symptômes chroniques et parfois peu spécifiques (douleurs, reflux, refus alimentaire, etc.). Ces allergies sont quasi toujours transitoires et des tentatives régulières de réintroduction doivent être faites. Bien entendu, l'allaitement est un facteur protecteur et doit être favorisé.

Constipation : la constipation est un symptôme fréquent chez les enfants avec une prévalence mondiale de 3 %. Environ 17-40 % de tous les patients constipés présentent leurs premiers symptômes durant la première année de vie. Le début d'apparition de selles dures se manifeste typiquement après l'arrêt de l'allaitement et l'introduction des solides ; le principe du traitement est une prise en charge précoce et souvent de longue durée. »



Prof. Luc Marlier, Centre National de la Recherche Scientifique, Laboratoire ICube, Faculté de Médecine, a parlé de « **l’empreinte sensorielle prénatale et le développement du goût chez le jeune enfant** ».

« Se méfier d’un aliment nouveau est une réaction de protection tout à fait normale observable dès le plus jeune âge. Or le nouveau-né accepte le lait de sa maman dès la première tétée, sans aucune hésitation. Quelle est l’origine de cette attirance néonatale pour le lait maternel ? L’enfant a-t-il été préparé avant la naissance à recevoir son premier aliment lacté ?

Il faut se plonger dans le milieu amniotique pour mieux comprendre les expériences olfactives et alimentaires que le fœtus accumule progressivement au cours de son développement prénatal. On verra que les systèmes sensoriels impliqués dans la perception des aliments sont matures dès le premier trimestre de la gestation et que le liquide amniotique contient une large palette de stimulations olfactives et gustatives capables d’activer ces récepteurs. Certaines molécules entrent dans la composition de base du liquide amniotique, d’autres y sont transférées selon les choix et la culture alimentaires de la mère. Le cerveau fœtal est capable bien avant la naissance de mémoriser ces informations sensorielles et de les retenir au-delà de la naissance. Ainsi, dès les premiers instants qui suivent la naissance, le nouveau-né se montre fortement attiré par un arôme régulièrement consommé par sa mère.

Les stimulations chimiosensorielles auxquelles est exposé l’enfant pendant la grossesse, pendant la lactation, puis lors de la confrontation directe avec les aliments vont modeler ses systèmes sensoriels et cognitifs et générer des attentes parfois jusque dans le long terme, de sorte que l’enfant sera plus ou moins canalisé dans la recherche et l’appréciation de certains aliments. »

A Berne, Andrea Burch, pharmacienne clinique en cours de formation, Pharmacologie périnatale, Hôpital universitaire de Zurich, a donné des réponses à la question : « **Prise de médicaments durant la période d’allaitement : continuer d’allaiter, pauses, sevrage ?** »

« Les mères qui, en raison d’une maladie, sont contraintes de prendre des médicaments ne disposent souvent pas des connaissances nécessaires sur les bénéfices qu’elles peuvent attendre de ces médicaments et les risques que ceux-ci présentent pour la santé de leur enfant qui est encore allaité.

Nous disposons de plusieurs chiffres clés pour évaluer les risques d’une prise de médicaments durant la période d’allaitement. Une évaluation des risques et des avantages est indispensable pour tout médicament pris pendant la période d’allaitement. Elle doit impérativement tenir compte de l’ensemble des informations disponibles concernant le médicament, l’enfant et la mère. Comme la plupart des médicaments ne sont pas testés, voire autorisés officiellement en vue d’une utilisation pendant la période d’allaitement, les données provenant de la recherche clinique indépendante sont d’une importance capitale. On peut alors décider s’il est possible de continuer d’allaiter, s’il faut tirer et jeter le lait durant la prise du médicament ou s’il faut même sevrer. Cette dernière option doit être envisagée dans les cas d’un nombre limité de groupes de médicaments qui peuvent entraver la santé du nourrisson (p. ex. les opiacés).

Le lait maternel est l’aliment idéal pour le nourrisson. Des effets indésirables chez l’enfant peuvent être évités en procédant à une évaluation des risques de tout médicament que la mère prend durant la période d’allaitement. La prise de médicaments pendant cette période doit être limitée au minimum nécessaire et les éventuelles contre-indications sont à observer. »

Prof. Silvia Honigmann, diététicienne diplômée HES, consultante en lactation IBCLC, chargée de cours à la Haute école spécialisée bernoise, a mis son exposé sous le titre « **Le lait maternel : souvent imité, jamais égalé** ».

« Comme tous les laits de mammifères, le lait maternel humain est d'une grande spécificité. Il s'est adapté, au cours de l'évolution, de façon à couvrir au mieux les besoins alimentaires et immunologiques du nourrisson. Le lait maternel constitue la base idéale pour la croissance et le développement et il assure ainsi la survie de l'enfant. Les laits des diverses espèces de mammifères montrent des différences marquées. L'organisme humain est caractérisé par une croissance lente et par le grand cerveau d'une énorme complexité. Le lait maternel fournit les quantités optimales des substances nécessaires à son développement et à sa maturation. L'exposé donne un aperçu des macro- et micronutriments contenus dans le lait maternel et met en évidence les différences par rapport aux préparations pour nourrissons. Des questions pratiques, concernant par exemple les coûts de l'alimentation dans la première année de vie ou l'influence de l'alimentation de la mère sur la composition du lait maternel, sont également traitées. »

Dr phil II (P) Ana Paula Simões-Wüst, Pharmacologie périnatale, Hôpital universitaire de Zurich et département Recherche clinique, Klinik Arlesheim, a évoqué « **les raisons pour lesquelles les aliments biologiques profitent aux femmes qui allaitent** ».

« Si les recommandations visant une alimentation équilibrée sont bien fondées, la recherche scientifique sur les conditions de la production alimentaire et leurs effets sur la santé n'en est qu'à ses débuts. Des études ont montré que parmi les enfants âgés de deux ans, ceux qui recevaient des produits laitiers biologiques et dont la mère s'était nourrie de produits biologiques pendant la grossesse avaient une moindre tendance à développer des eczémas que ceux qui avaient reçu des aliments de production conventionnelle. Les résultats d'une série d'analyses indiquent qu'en consommant des aliments biologiques, les mères qui allaitent peuvent exercer une influence positive sur la santé de leurs enfants. Il va sans dire que leur propre santé n'en bénéficie pas moins. »

Des sages-femmes, des membres du personnel soignant, des diététiciennes, des infirmières puéricultrices, des consultantes en lactation IBCLC et LLL ainsi que des médecins ont participé aux symposiums et les ont jugés très instructifs et utiles pour leur activité professionnelle. Promotion allaitement maternel Suisse remercie l'OSAV, Promotion Santé Suisse, la maternité de l'Hôpital de l'Île à Berne, la maternité du CHUV à Lausanne et Medela SA pour leur soutien financier ainsi que toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces manifestations.

Présence lors de congrès

Comme dans les années précédentes, Promotion allaitement maternel Suisse était présente à la **Journée d'études de l'ASISP** (Association suisse des infirmières puéricultrices) à Lucerne, au **Congrès de la FSSF** (Fédération suisse des sages-femmes) à Bâle, au **Congrès d'allaitement de l'ASCL** (Association suisse des consultantes en lactation IBCLC) à Olten et à la **Journée d'études de la LLL** (La Leche League) à Olten ; elle a également participé au **Symposium de gynécologie pratique de Suisse orientale** à Näfels. Promotion allaitement maternel Suisse remercie toutes les personnes qui, à ces différentes occasions, ont manifesté de l'intérêt pour ses stands.

Echanges au niveau européen

Sur invitation de la commission d'allaitement allemande, des délégations de plusieurs pays européens ont discuté à Berlin sur le taux et la durée d'allaitement ainsi que sur la protection de la maternité. Les plus grandes différences ont été constatées en ce qui concerne la durée du congé de maternité, respectivement du congé parental, qui varie entre 14 semaines et 16 mois. La comparaison des taux et durées d'allaitement et de leur influence s'est avérée difficile à cause des méthodes très divergentes de recueillir les données. Ces échanges au niveau européen ont en outre permis d'identifier des objectifs communs.

2.3 Communication

Semaine mondiale de l'allaitement maternel

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015, qui s'est déroulée du 12 au 19 septembre, était placée sous le thème « Allaitement et travail – retrouvons les manches ! », traduction libre du slogan de la WABA (World Alliance for Breastfeeding Action), « Breast-feeding and work – let's make it work ».

Ce thème a fait référence à la campagne de l'année 1993 qui visait déjà la création d'un « milieu de travail ami des mères ». Au cours des 22 ans qui se sont écoulés depuis, de nombreux progrès ont été réalisés, surtout grâce à la Convention numéro 183 de l'OIT sur la protection de la maternité qui a promu l'amélioration des dispositions légales et de leur application dans notre pays. Le droit des travailleuses à allaiter leur enfant est désormais ancré dans la conscience collective. Pourtant, le monitoring de l'alimentation des nourrissons et petits enfants montre qu'il faudra poursuivre les efforts afin d'atteindre le quatrième objectif de la déclaration Innocenti sur la protection,

la promotion et l'encouragement de l'allaitement maternel de 1991 : ancrer dans la législation et respecter les droits des employées qui allaitent.

La campagne de 2015 a également fait le lien avec les symposiums organisés en 2014 à Fribourg et Zurich, consacrés au thème « allaitement maternel et travail ».

Par le biais de nombreuses manifestations et activités diverses pendant la semaine mondiale, l'attention a été attirée sur la nécessité d'améliorer les conditions-cadre pour concilier allaitement et travail rémunéré. Les objectifs de la campagne 2015 étaient les suivants :

- obtenir le soutien de tous les acteurs afin de permettre aux mères de travailler tout en continuant d'allaiter ;
- motiver les employeurs à créer des conditions-cadre favorables aux familles, aux parents, aux bébés et aux mères et de soutenir activement leurs employées qui souhaitent poursuivre l'allaitement ;
- informer le grand public sur les développements actuels relatifs à la protection de la maternité et souligner la nécessité de veiller à ce que les lois soient mises en œuvre ;
- convaincre les mères du fait qu'il vaut la peine de poursuivre l'allaitement après le retour au travail ;
- protéger, en coopération avec les syndicats, les organisations de défense des droits des femmes et d'autres partenaires, le droit des mères d'allaiter au poste de travail ;
- sensibiliser les politiciens et politiciennes à ce thème.

La possibilité de concilier travail rémunéré et allaitement profite tant aux employées et leurs bébés qu'aux entreprises et à la société toute entière. De nombreuses études ont démontré que l'allaitement maternel renforce la santé de la mère et de l'enfant, ce qui réduit le besoin d'être assisté et soigné par les proches, les absences dues aux maladies et aux soins et, en conséquence, les coûts de la santé.



Affiche consacrée à la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015

Encore une fois, Promotion allaitement maternel Suisse a pu compter sur la précieuse coopération de l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC, l'Association suisse des infirmières puéricultrices, la Fédération suisse des sages-femmes, la Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique et La Leche League Suisse. Comme lors de l'année précédente, la graphiste et illustratrice renommée Judith Zaugg a conçu les cartes postales, les affiches ainsi que des post-it. Près de 6000 cartes postales, plus de 4000 affiches et 9000 post-it ont été distribués.



Post-it avec le sujet de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2015

Les organisations partenaires et des comités d'organisation locaux ont mis sur pied 123 activités sur les plans local et régional qui ont trouvé un écho positif dans les médias régionaux pendant toute la semaine. La campagne a bénéficié du soutien financier apporté par l'OSAV, Promotion Santé Suisse et Medela SA.

mamamap

L'application qui permet de trouver des espaces allaitement publics est régulièrement adaptée aux développements techniques. On y trouve une carte qui indique le lieu pour allaiter le plus proche. Le répertoire électronique gratuit contient actuellement environ 900 espaces allaitement et chaque semaine, deux à trois nouvelles adresses y sont ajoutées.

Allaitement et travail

La check-list pour les mères qui retournent au travail et qui souhaitent continuer d'allaiter ou de tirer le lait ainsi que la fiche informative pour les employeurs et entreprises peuvent être téléchargées sur le site Internet de Promotion allaitement maternel Suisse. La fiche informative pour les employeurs existe également en anglais, la check-list pour les mères en albanais, anglais, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. En outre, une check-list concernant l'aménagement d'un lieu pour allaiter dans l'entreprise est disponible.

Brochure « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie »

La brochure, très appréciée par le public, est éditée en onze langues : français, allemand, italien, albanais, anglais, arabe, espagnol, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. Chaque année, près de 75 000 brochures sont distribuées. A titre de comparaison : environ 85 000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse.

Vidéo de formation

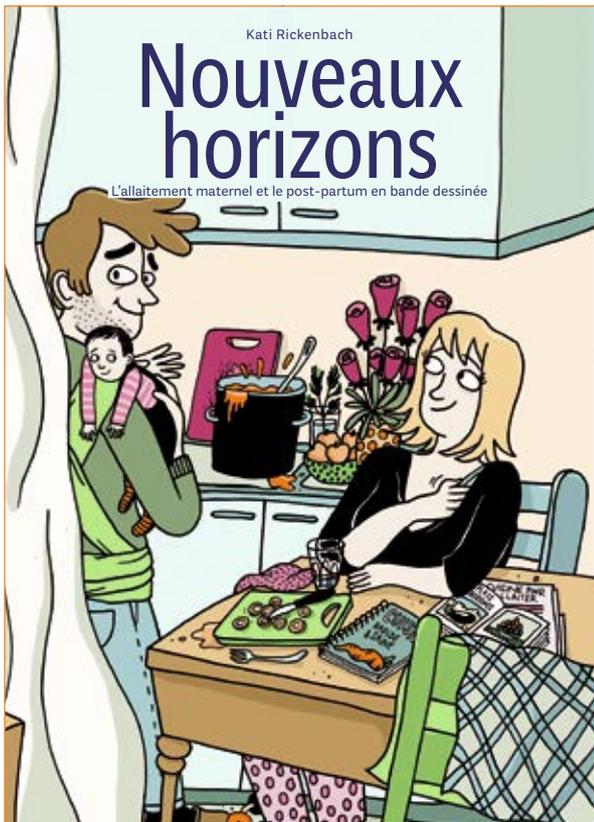
Des versions française, allemande, anglaise et italienne du DVD « Breast is best », une vidéo de formation qui a déjà reçu plusieurs prix, sont disponibles. En 2015, environ 250 exemplaires ont été vendus à des spécialistes. Promotion allaitement maternel Suisse se charge également de la distribution du DVD en France, en Allemagne et en Autriche.

Newsletter

La newsletter de Promotion allaitement maternel Suisse informe sur les actualités et différents thèmes liés à l'allaitement maternel et invite les intéressés à visiter le site Internet. Elle est adressée à un large cercle d'individus et organisations quatre fois par an. Les mêmes destinataires reçoivent des informations importantes selon les besoins, par exemple au sujet des résultats du monitoring de l'allaitement maternel (Swiss Infant Feeding Study 2014).

« Nouveaux horizons » – l’allaitement et le post-partum en bande dessinée

La naissance d’un enfant marque le départ pour un voyage riche en nouvelles expériences – surtout s’il s’agit de la première fois. La bande dessinée « Nouveaux horizons » décrit le parcours des jeunes parents Louise et Tom de la naissance de leur petite fille Anne jusqu’au retour progressif à un quotidien normal, en passant par les diverses phases du post-partum. Avec humour et sensibilité, l’illustratrice Kati Rickenbach montre toute la palette des situations typiques dans cette phase de vie extraordinaire, ses moments de joie, de préoccupations et d’incertitudes. Accompagné d’une brochure « Questions & Réponses » rassemblant des informations utiles sur l’allaitement et le post-partum, « Nouveaux horizons » offre non seulement une lecture divertissante mais aussi une aide précieuse pour s’adapter à la vie avec bébé.



Disponible en librairie ou sur commande :
contact@stillfoerderung.ch ou www.allaiter.ch

L’avis des lectrices :

« Une référence pratique de qualité pour conseiller les mamans qui allaitent. »

Dr med. Nicole Pellaud, présidente de la Société Suisse de Pédiatrie

« Cette bande dessinée aborde le sujet de l’allaitement d’une manière unique et moderne. Hautement recommandable. »

Sabrina Ramsauer, présidente de l’Association suisse des consultantes en lactation IBCLC

« La source d’information idéale pour la jeune famille. »

Dr Franziska Krähenmann, gynécologue, consultante en lactation IBCLC, Hôpital universitaire de Zurich

« Tout ce qu’il faut savoir et maints conseils pratiques au sujet de l’allaitement sont présentés de manière compréhensible et amusante. »

Norina Wihler, présidente de La Leche League Suisse

« Une aide précieuse et amusante pour les mères qui allaitent et les jeunes pères. Racontée avec humour et sensibilité, l’histoire est instructive et proche de la vie quotidienne. »

Barbara Stocker Kalberer, sage-femme MSc, présidente de la Fédération suisse des sages-femmes

« Même pour une mère de trois enfants, cette bande dessinée est informative et passionnante. Les faits qu’elle présente correspondent exactement à la réalité. »

Yvonne Wolfer, mère de trois enfants

« Nouveaux horizons » a été achevé au cours du premier trimestre 2015. Les versions française et allemande ont été imprimées avec le soutien de l’édition Careum. Plus de 2500 exemplaires de la bande dessinée ont entretemps été commandés et les réactions du public sont en grande majorité positives.

Le vernissage du livre a eu lieu en juin à Berne, dans le cadre des festivités marquant l’inauguration de la Maison des générations. Lors d’un apéro dans une ambiance musicale, l’auteure a raconté les différentes étapes de production. Promotion allaitement maternel Suisse remercie le service de consultation parents-enfants de Berne pour son hospitalité.

3. ORGANES

3.1 Conseil de fondation et bureau

Le conseil de fondation s'est réuni à deux reprises sous la direction d'Ursula Zybach au cours de l'année sous revue. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2014 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2016.

Miriam Wille et Eva Maria Laederach ont été élues au conseil de fondation en novembre 2015.

C'est en lui exprimant sa profonde reconnaissance que le conseil de fondation a pris congé de Clara Bucher. Elle s'est engagée pour la fondation depuis ses débuts, occupant plusieurs fonctions et accomplissant les tâches les plus diverses. Clara Bucher a notamment contribué de manière essentielle au développement réussi du secrétariat. Membre de différentes commissions, elle a mis ses compétences et son large savoir au profit de la promotion de l'allaitement maternel pendant de longues années.

Le bureau accompagne la direction opérationnelle et veille à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Il s'est réuni à trois reprises en 2015.

3.2 Comité scientifique

Le comité scientifique a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et la directrice de Promotion allaitement maternel Suisse. Il s'est réuni deux fois sous la direction de Dr med. Katharina Quack Lötscher au cours de l'année sous revue. Des questions liées aux contenus ont été discutées par courriel.

Le comité scientifique a rédigé le texte pour un film d'information qui s'adresse aux parents de prématurés. Il s'est en outre prononcé au sujet de la brochure « Nourrir son bébé au biberon », un guide pratique édité par UNICEF Suisse.



4. FINANCES

4.1 Compte de résultat

en CHF	2015	2014
Recettes découlant de projets	223'834.12	200'738.18
Recettes découlant de matériel d'information	138'256.75	134'921.75
Subventions de fonctionnement	152'867.00	150'912.00
Total produits d'exploitation	514'957.87	486'571.93
Dépenses pour projets	-137'543.73	-192'970.58
Dépenses pour matériel d'information	-145'966.43	-67'700.31
Charges de personnel	-150'438.41	-151'068.28
Autres charges d'exploitation *	-39'090.17	-40'238.59
Amortissements et corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	-3'117.00	-2'000.00
Total charges d'exploitation	-476'155.74	-453'977.76
Résultat d'exploitation	38'802.13	32'594.17
Produits financiers (intérêts bancaires) *	230.25	224.70
Charges financières (frais bancaires) *	-370.79	-354.96
Bénéfice de l'exercice	38'661.59	32'463.91

* Application des nouvelles normes comptables en matière de présentation des comptes : Les présents comptes annuels ont été établis pour la première année conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Pour assurer la comparabilité, les chiffres de l'année précédente dans le bilan et le compte de résultat ont été ajustés aux nouvelles exigences de classification. Les éléments pertinents du compte de résultat sont signalés par un astérisque (*).

4.2 Bilan au 31 décembre

ACTIF		
en CHF	2015	2014
Trésorerie	341'351.52	207'881.74
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	16'930.00	26'059.60
Autres créances à court terme	80.65	78.67
Stocks (brochure et bande dessinée)	21'889.15	35'110.25
Actifs de régularisation	432.00	1'002.00
Total actif circulant	380'683.32	270'132.26
Immobilisations corporelles	6'133.50	5'898.50
Total actif immobilisé	6'133.50	5'898.50
TOTAL ACTIF	386'816.82	276'030.76
PASSIF		
en CHF	2015	2014
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	44'902.02	2'627.55
Provisions à court terme	36'393.00	26'393.00
Passifs de régularisation	26'500.00	6'650.00
Total capitaux étrangers à court terme	107'795.02	35'670.55
Total capitaux étrangers	107'795.02	35'670.55
Capital de fondation au 01.01.	240'360.21	207'896.30
Bénéfice de l'exercice	38'661.59	32'463.91
Total capitaux propres	279'021.80	240'360.21
TOTAL PASSIF	386'816.82	276'030.76

4.3 Rapport de l'organe de révision



KBT REVISIONS AG

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel, Koeniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

Zurich, 23 mars 2016

KBT REVISIONS AG

Sandro Müller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Felix Kleiber
Expert-réviseur agréé

Annexe:

- Comptes annuels 2015 (bilan, compte de résultat et annexe)

Rapport de l'organe de révision page 1

KBT REVISIONS AG

Zimmergasse 16, P.O. BOX 1523, CH-8032 Zürich
Tel. +41 44 250 40 60, Fax +41 44 250 40 61
zurich@kbt.ch, www.kbt.ch

Mitglied der Treuhänderkammer

4.4 Soutien financier

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets :

- Antistress SA
- Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
- Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire
- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
- Association suisse des infirmières puéricultrices
- Ast & Fischer AG
- Careum Verlag
- Comité suisse pour l'UNICEF
- Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
- Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
- Croix-Rouge suisse
- Fédération suisse des sages-femmes
- Fondation Sana
- Ligue suisse contre le cancer
- La Leche League Suisse
- Medela SA
- Migesplus
- Office fédéral de la santé publique
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
- Promotion Santé Suisse
- Schär Medicoss SA
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique
- Weleda SA

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Grisons, Jura, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich

Promotion allaitement maternel Suisse tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



5. PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2016 :

Mise en pratique de la stratégie

Les travaux de mise en pratique de la stratégie 2013–2016 seront poursuivis. Il est souhaitable que le nombre de membres du conseil de fondation puisse être augmenté. Le financement des activités de la fondation restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et du secrétariat.

Court métrage au sujet de l'allaitement des prématurés

La naissance avant terme d'un enfant est une situation très spéciale. Ce départ prématuré dans la vie exige beaucoup, tant de l'enfant que des parents. Le lait maternel et de nombreux contacts peau à peau avec les parents sont donc d'une importance primordiale au début. Pourvu que la mère bénéficie d'un bon soutien, il est possible pour un prématuré d'apprendre à téter au bon moment. Dans le but d'informer de manière optimale les parents de prématurés, le comité scientifique est en train d'élaborer, en coopération avec les services de néonatalogie de différents hôpitaux suisses, un texte qui sera joint en voix off à un film déjà existant qui montre les premiers pas vers un allaitement réussi.

Court métrage « Breast is best »

Le film de formation « Breast is best » qui traite de l'allaitement, du lait maternel et du premier contact avec le nouveau-né a reçu plusieurs prix. Des séquences clés du film, sélectionnées par la commission scientifique de Promotion allaitement maternel Suisse, constituent la base d'un court métrage qui présentera des informations pertinentes sur les avantages de l'allaitement pour la mère et l'enfant, le bonding, la mise au sein correcte, les positions d'allaitement et la durée de l'allaitement. Le court métrage « Breast is best » sera produit au cours de l'année 2016 dans les langues suivantes : français, allemand, italien, albanais, anglais, arabe, espagnol, kurde, portugais, somali, tamoul, tigrinya et turc.

Allaitement et travail

L'attention est portée sur le prolongement de la durée de l'allaitement, à atteindre en facilitant la conciliation entre allaitement maternel et travail. On continuera de sensibiliser les employeurs à leur tâche de soutenir les mères qui désirent allaiter et de créer un environnement adapté. Les objectifs de Promotion allaitement maternel Suisse seront, d'une part, de motiver un plus grand nombre d'entreprises à mettre en place une infrastructure favorisant l'allaitement et d'autre part, d'informer les mères de leurs droits. Des réponses aux questions les plus fréquentes en matière de droit seront rassemblées en collaboration avec un juriste et publiées sur le site Internet.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2016

La semaine mondiale de l'allaitement maternel du 17 au 24 septembre 2016 sera placée sous le thème « L'allaitement maternel : une clé pour une alimentation durable ». Comme d'habitude, Promotion allaitement maternel Suisse se chargera de mettre à disposition du matériel promotionnel pour soutenir les activités.

Symposiums 2016

Les symposiums interdisciplinaires auront lieu le 13 septembre à Lausanne et le 1^{er} septembre à Zurich.



ANNEXE

MEMBRES FONDATEURS

Association suisse des consultant·es en lactation IBCLC
Association suisse des diététicien·es et diététicien·es diplômés
Association suisse des infirmières et infirmiers
Comité suisse pour l'UNICEF
Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
Croix-Rouge suisse
CSS Assurance
Fédération des médecins suisses FMH
Fédération suisse des sages-femmes
Helsana Assurances SA
La Leche League Suisse
Office fédéral de la santé publique
Santé publique Suisse
Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie et par l'Association suisse des infirmières puéricultrices, une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

CONSEIL DE FONDATION

Présidente (ad personam)

* Ursula Zybach

Ingénieur en technologie alimentaire diplômé EPF

Membres (toutes ad personam)

PD Dr med. Nicole Bürki

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

Annemarie Gluch

Diététicienne diplômée ES ASDD

Prof. Dr med. Nicole Ochsenbein

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH

* Dr med. Katharina Quack Lötscher

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Etiennette J. Verrey

Présidente de la commission fédérale pour les questions féminines

jusqu'en nov. 2015 : * Clara Bucher

Sage-femme

depuis nov. 2015 : Eva Maria Laederach

EMBA HSG, lic. phil. I

depuis nov. 2015 : Miriam Wille

Sage-femme BSc

* Membres du bureau

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Présidente (ad personam)

Dr med. Katharina Quack Lötscher

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

Membres (tous ad personam)

Prof. Dr med. Christian P. Braegger

Médecin spécialiste en pédiatrie FMH

Prof. Silvia Honigmann

Diététicienne diplômée ES

Verena Marchand

Consultante en lactation IBCLC

Therese Röthlisberger

Consultante en lactation IBCLC

Elisabeth Schneider-Feusi

Infirmière puéricultrice

Dr med. Cora Vökt

Médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH,

consultante en lactation IBCLC

Miriam Wille

Sage-femme, consultante en lactation IBCLC

Renate Wasem

Animatrice LLL

jusqu'en avril 2015 :

Prof. Dr med. Elisabeth Zemp Stutz

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

depuis avril 2015 : Dr med. Julia Dratva

Médecin spécialiste en médecine préventive et sociale FMH, MPH

SECRETARIAT

Christine Brennan	Directrice
Judith Lucy	Assistante

GRUPE DE TRAVAIL SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL 2015

Rita Bieri	Association suisse des infirmières puéricultrices
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Ramona Brotschi	Fédération suisse des sages-femmes
Sandra Meyerhans	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
Dr med. Monya Todesco	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique
jusqu'en mars 2015 : Marianne Rüttimann	La Leche League Suisse
depuis mars 2015 : Isabella Meschiari	La Leche League Suisse

CODEX PANEL

Promotion allaitement maternel Suisse

Rita Bieri	Association suisse des infirmières puéricultrices
Prof. Dr med. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie
Christine Brennan	Promotion allaitement maternel Suisse
Cornelia Conzelmann	UNICEF Suisse
Silvia Marwik	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC et La Leche League Suisse
jusqu'en nov. 2015 : Clara Bucher	Fédération suisse des sages-femmes
depuis nov. 2015 : Miriam Wille	Fédération suisse des sages-femmes

Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux

Daniel Bärlocher	Bimbosan AG
Nicole Eckert	Hero AG
Vanessa Guyaz	Milupa SA
Alexander Maier	Hipp GmbH & Co. Vertrieb AG
Andrea Mutter	Holle baby food GmbH
Dr Sabine von Manteuffel	Nestlé Suisse SA

Secrétariat

Dr Karola Krell, avocate	Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux
--------------------------	--

Adresse

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stillfoerderung.ch

Relation bancaire : Bank Coop, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8



Promotion
allaitement maternel
Suisse